

**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **10 août 2015**, à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Roger Couture, Gilbert Bilodeau, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe, Étienne Parent.

Résolution numéro 93 -2015

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 94 -2015

Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2015

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 6 juillet 2015 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 95 -2015

Achat d'un véhicule tout-terrain pour le département incendie

Attendu que le service incendie de Saint-Sylvestre a fait des démarches pour acquérir un véhicule tout-terrain pour les interventions reliées entre autres aux accidents ;

Que quelques pompiers mandatés par service incendie ont fait des démarches pour trouver un véhicule répondant à leur besoins ; qu'ils ont demandé des soumissions pour l'achat d'un véhicule tout-terrain, que la soumission retenue et répondant aux besoins du service incendie est celle de Moto JMF Inc. de Thetford Mines ;

Que le montant de cette soumission est de \$ 7 095 plus taxes (\$ 8 157.47 total); que le véhicule VTT possède déjà les équipements requis pour répondre aux besoins du service incendie ;

Que les membres du conseil, après avoir pris connaissance du dossier et discuté avec les pompiers responsables du dossier, décident d'en faire l'acquisition;

En conséquence, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'acheter le véhicule tout-terrain (2008, Yamaha Grizzly 700 EPS LE) au montant de \$ 7 095 plus taxes (\$ 8 157.47 total) ; que madame Ginette Roger, directrice générale, soit la personne autorisée à signer tous les documents nécessaires pour l'acquisition de ce véhicule.

Résolution numéro 96-2015

Immatriculation du véhicule tout-terrain

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre va acquérir un véhicule tout-terrain pour le département du service incendie;

Que la prise de possession s'effectuera en au cour du mois d'août; il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité de mandater madame Ginette Roger, directrice générale de la municipalité de Saint-Sylvestre, à faire les démarches et de procéder à l'immatriculation au niveau de la Société de l'Assurances Automobile du Québec, du véhicule tout-terrain, Yamaha grizzly 700 EPS, année 2008, qu'elle soit la personne autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Résolution numéro 97 -2015

Mandat pour l'élaboration d'une planification de développement pour Saint-Sylvestre

Attendu que la municipalité souhaite poursuivre la planification de son développement pour les années futures;

Que suite au colloque de 2003, plusieurs réalisations ont été effectuées;

Attendu que la municipalité souhaite qu'une démarche de planification se base, entre autres, sur les besoins des citoyens exprimés dans le cadre de moyens de consultation de la population;

Attendu que cette démarche, échelonnée sur plusieurs mois, nécessite la formation d'un comité pour l'exécution de ses différentes étapes;

Attendu que ce comité doit être représentatif de tous les secteurs d'activités de la municipalité et être composé d'un échantillon représentatif de la population;

Attendu que le plan de développement qui en résultera servira de guide pour la priorisation des projets futurs de la municipalité;

Que la municipalité pourra utiliser ce guide et accomplir les réalisations qu'elle jugera prioritaires et selon les moyens financiers qu'elle disposera;

Attendu que le comité désigné pour l'élaboration de ce plan de développement pourra bénéficier de l'accompagnement d'un agent de développement du CLD de Lotbinière (volet rural);

Attendu que le comité pourra bénéficier d'un montant de \$ 3 500 pour réaliser la démarche;

En conséquence, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de confier le mandat d'élaborer le plan de développement local de la municipalité de Saint-Sylvestre à Corporation DÉFI et comité de citoyens désignés à ce titre;

De nommer Roger Couture, conseiller municipal, et Ginette Roger, directrice générale, sur le comité pour la démarche de planification de la municipalité de Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 98-2015

Déneigement des cours de l'école-municipalité et du centre multifonctionnel pour l'hiver 2015-2016

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre a demandé au soumissionnaire de l'année dernière, soit la compagnie 9215-9037 Québec Inc., de reconduire le contrat pour le déneigement des cours de l'école-municipalité et du centre multifonctionnel pour l'hiver 2015-2016;

Que la soumission sera d'une durée d'un an; que la municipalité demande de refaire les travaux de déneigement aux mêmes conditions que l'hiver 2014-2015; que la compagnie 9215-9037 Québec Inc. s'engage à reconduire et respecter le contrat de déneigement au même prix ainsi qu'aux mêmes conditions;

En conséquence, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que le conseil accepte de reconduire le contrat de déneigement à la compagnie 9215-9037 Québec Inc., représenté par monsieur Denis Létourneau, au même montant, que l'hiver 2014-2015, soit \$ 9 083.03 taxes incluses; que les mêmes critères et conditions du cahier des charges émis en 2014-2015 soient respectés; advenant le non-respect des clauses ou conditions émises pour ce contrat de déneigement, la municipalité de Saint-Sylvestre pourra mettre fin à l'entente.

Résolution numéro 99-2015

Demande de contribution à la campagne de financement du campus collégial de Lotbinière.

Attendu que la MRC et le CLD de Lotbinière ont travaillé depuis quelques années à l'implantation du nouveau campus collégial de Lotbinière, campus desservi par le Cégep de Thetford ;

Que les jeunes de Lotbinière souhaitant poursuivre des études peuvent s'inscrire à ce campus ;

Que la création du campus s'inscrit directement dans les objectifs de développement avancé de la planification stratégique 2014-2018 de la MRC de Lotbinière ;

Qu'un plan quinquennal a été élaboré dans le but d'assurer la croissance échelonnée sur plusieurs années ;

Que la demande et la mission du Cégep est d'offrir une formation collégiale de grande qualité aux jeunes de la MRC de Lotbinière ;

Que pour rendre à terme le projet et les objectifs fixés, les partenaires ont décidé de lancer une campagne de financement échelonnée sur cinq ans ;

Que la contribution envisagée pour les municipalités de Lotbinière serait de \$ 0.30/ habitant par année sur une période de cinq ans ;

En conséquence, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre contribue à la campagne de financement du campus collégial de Lotbinière au montant de \$ 0.30/ habitant, et ce à partir de 2016 jusqu'en 2020, pour un montant de \$ 311.70/année.

Résolution numéro 100-2015

Demande de soutien financier au Club FADOQ St-St-Sylvestre

Attendu que le Club Fadoq de Saint-Sylvestre a présenté une demande de financement pour les jeux provinciaux des aînés à Victoriaville le 14 septembre;

Qu'une équipe formée de dix personnes de St-Sylvestre a remporté la médaille d'or au baseball poche au printemps 2015 ainsi qu'une équipe de quatre personnes a remporté une médaille d'or à la marche prédiction en équipe;

Qu'ils iront défendre leur titre à cette compétition à Victoriaville;

Que les frais de participation sont en parti assumés par les participants;

Que le Club Fadoq de St-Sylvestre peut difficilement les aider, il est proposé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité de verser un don au montant de \$ 250 au Club Fadoq de Saint-Sylvestre pour cette activité.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Messieurs Dany et Gaston Bilodeau sont venus demander l'autorisation de stationner les autobus sur le terrain acquis par la municipalité, soit le lot 4 211 995. La municipalité prépara une entente à cet effet.

Rapport des comités

Bibliothèque : La bibliothèque a été fermée durant les vacances de la construction. L'enseigne a été installée.

Loisirs : Défi chaque minute compte, prévoir une activité pour la remise du trophée.

Matières résiduelles : Les vacances sont terminées, tout le personnel est de retour.

Centre Multifonctionnel : Les travaux d'agrandissement vont se terminer le 13 août.

Inspecteur municipal :

- Les Travaux sur la rue Principale sont terminés, il reste l'asphalte à briser et étendre au parc industriel. Une réunion de chantier pour finaliser les travaux est prévue vendredi matin le 14 août.
- Rang St-Frédéric, c'est de la poussière de pierres qui a été mis pour boucher les trous. Après discussion avec Stéphane Bergeron et Rémi Samson du laboratoire ainsi que l'avis de Claude Jean, la mise en demeure à DJL n'a pas été faite. Il faudra que tous les tests de sols démontrent que la structure de fondation est conforme. On va prévoir une rencontre sous peu avec eux pour conclure le dossier. Il reste un montant de \$ 18 258 à verser.
- Fauchage en bordure des chemins a débuté vendredi le 7 août, il semblerait que le secteur des rangs St-André et route Beaudoin n'est pas été fait.
- Traçage de lignes sur la rue Principale, de l'église jusqu'à la route Montgomery, sera fait la fin de semaine du 15-16 août ou début de la semaine du 17 août selon la température.
- Pancarte de 50 km, une a été arrachée, près de chez Jean-Louis Drouin. Le chemin semble baisser du côté droit en direction ouest dans ce secteur. On pense rallonger le ponceau à partir de chez Philippe Drouin, l'idéal serait de 60 pi, on se rendrait au poteau électrique.
- Pont couvert, une rencontre est prévue mardi le 11 août à Ste-Clotilde.

M.R.C. : Pas de réunion en juillet. Le directeur général de la MRC de Lotbinière, Daniel Patry, a pris sa retraite le 17 juillet dernier, C'est Stéphane Bergeron qui prend le flambeau.

Pompiers : Activité de bouse le 22 août. Achat du VTT.

Salon des jeunes : Fermé pendant les semaines de la construction. Une quinzaine de jeunes sont allés au village vacances Valcartier le 2 août avec des jeunes de Ste-Agathe.

Développement local :

- Le 3 août, une rencontre a eu lieu avec Estelle Bilodeau et son fils Alex Patoine pour le terrain sur la rue Principale. Nous allons avoir une réponse finale d'ici la fin d'août.
- Dossier du Centre-Refuge Nymous, le voisin des terrains ne semble pas content de la manière que les promoteurs du projet Nymous fonctionnent.
- Activité Prison Break aura lieu au Domaine du Radar les 15-16 août.
- Domaine du Radar et un autre promoteur conclu une entente et désirent aller de l'avant pour développer le camping.
- Parc industriel, possibilité de location pour le projet éolien, recherche de l'espace pour y installer des roulottes de chantier et des espaces de stationnements pour la période des travaux, soit printemps 2016 à printemps 2018.

Corporation DÉFI : Rencontre avec quelques membres du comité Défi le 13 juillet pour discuter du colloque.

Comité éolien : Près de 150 personnes ont assisté à la soirée d'information tenue par le BAPE (Bureau des Audiences Publiques en Environnement) le 8 juillet dernier. Tout le monde a été satisfait du déroulement. Des commentaires positifs ont été apportés lors de la soirée et dans les journaux. On attend la suite des choses. La rencontre pour le CA de la société en commandite a été reportée en septembre.

Au niveau du travail terrain, ils sont à faire les forages des sols au niveau des emplacements des éoliennes.

Résolution numéro 101-2015

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 5341 à 5390 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

Varia : Rien n'a été spécifié.

Levée de l'assemblée est faite à 21 heures 50 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 14 septembre 2015.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Maire